

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 38320 EYBENS

BON POUR ACCORD:

Le Maire-Président, Nicolas RICHARD Le secrétaire de séance Josquin LAURENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 13 FEVRIER 2024

Le mardi 13 février 2024 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Nicolas RICHARD Président du CCAS.

Date de la convocation : 6 février 2024

Présents: Mesdames, Messieurs

N. RICHARD - X. OSMOND - A.C. JOTHY - - A. LEVY - D. ATTARD - D. GUIHO - N. MARONI - M. DERRAS -

M.F. BAKLOUTI

Élus en exercice: 17

Élu(s) présent(s): 9

Ont donné pouvoir : 2

Absent(s): 6

Excusés ont donné pouvoir :

M. MERABET à A.C. JOTHY

C. FONTE à D. ATTARD

<u>Absent(es)/ excusé(e)s</u>: - J. MONTAGNIER C. NOERIE - H. GUILLON - - S. FAYE - H. BESSON-VERDONCK

D. SCHEIBLIN

Secrétaire de séance : J. LAURENT

• Récapitulatif des délibérations

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
Bilan d'activités 2023 & Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024		•		u rapport gétaire
Délibération relative aux titres restaurant – Revalorisation de la valeur faciale et modification de la participation employeur	11	11		

Délibération N°1 : Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024

Un débat sur les orientations budgétaires du CCAS est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :



- La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif;
- Le débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi ;

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil d'administration deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) que vous retrouvez en pièce jointe : Rapport d'activités 2023 & Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le rapport d'orientation budgétaire présenté dresse le bilan des actions menées tout au long de l'année écoulée avec pour objectifs de :

- Garantir des services de qualité aux Eybinois ;
- Soutenir les habitants les plus précaires et le plus isolés ;
- Favoriser le lien social et la convivialité ;

Le PowerPoint de présentation du bilan d'activités 2023 & du rapport d'orientation budgétaire 2024 : 2024 02 PPT CA CCAS ROB2024.pdf

Pour répondre à une demande d'information concernant la masse salariale et le détail des axes politiques par actions, vous retrouvez en <u>ANNEXE 1 et 2</u> les éléments complémentaires.

Les élus soulignent la qualité du travail réalisé et remercient l'ensemble des agents du CCAS!

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte du rapport d'orientation budgétaire au titre de l'année 2024

<u>Délibération N°2 : Délibération relative aux titres restaurant – Revalorisation de la valeur faciale et modification de la participation employeur</u>

Dans le cadre de l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a souhaité faire évoluer leur pouvoir d'achat par le biais des titres restaurant. En 2014, lors de sa mise en œuvre, le dispositif, qui a peu évolué, était le suivant :

- Valeur faciale 5€
- Participation employeur: 50%
- Nombre mensuel de tickets maximum : 12 (sur 11 mois)

Aussi, en 2023, afin de contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat des agents, la collectivité avait décidé de procéder à une revalorisation de la valeur faciale de 5€ à 6€ avec effet au 01/05/2023.

Cette année, pour donner suite à des échanges et à des négociations avec les représentants du personnel, il est proposé de faire évoluer à nouveau le dispositif et notamment :



- D'augmenter la valeur unitaire des Titres restaurant de 6€ à 7€ à compter du 1er mars 2024
- D'augmenter la participation employeur de 50% à 60% de la valeur faciale du titre soit 4,20€ à compter du 1^{er} mars 2024
- D'approuver le règlement intérieur en fixant les conditions détaillées d'attribution des titres restaurant

Ces revalorisations représentent pour le CCAS un effort de 2500€ sur le budget 2024.

Il est rappelé que la mesure exceptionnelle qui permet au salarié d'utiliser ses titres restaurant pour acquérir des produits alimentaires non directement consommables est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration du CCAS du 19 décembre 2023

Le Président soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents. Le compte rendu du Conseil d'administration du 19 décembre 2023 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

• Présentation de Lucie ESCARGUEIL

Bienvenue à Lucie ESCARGUEIL, coordinatrice accueil au sein du centre social, arrivée le 15 janvier 2024. Lucie est diplômée de Licence Littérature Langue et Civilisation italienne et a travaillé différents lieux d'accueil culturel en tant qu'agente et responsable d'équipe. Lucie a exercé comme agent billetterie à l'Odyssée depuis 3 ans et demi. Sa bonne connaissance du secteur culturel d'Eybens est une force pour les actions inter-service.

Les missions du poste :

- Coordonne les deux espaces d'accueil des Maisons des Habitants
- Assure l'accueil, l'orientation et l'aide aux démarches des habitants
- Encadre et anime les chargées d'accueil du secteur accueil
- Participe à la mobilisation des habitants

• Informations diverses





-La récré des familles du 16 février au 1er mars 2024

- Permanences AGIRC-ARRCO les 2èmes mercredis de chaque mois hors été :

Mercredi 14 février 2023	Mercredi 11 septembre 2024
Mercredi 13 mars 2024	Mercredi 9 octobre 2024
Mercredi 10 avril 2024	Mercredi 13 novembre 2024
Mercredi 15 mai 2024	Mercredi 11 décembre 2024
Mercredi 12 juin 2024	

Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 2 avril 2024

ATTENTION:

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office.**

En cas d'empêchement merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie Tél.: 04.76.60.76.52 aurelie.chevallet@eybens.fr secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension